

LES ACTEURS DU PTSM 29

LES CHEFS DE PROJET PTSM 29 :



Yann DUBOIS, Directeur EPSM du Finistère Sud,



Sébastien MAILLARD, Directeur Général Kan Ar Mor, représentant Solida'Cité

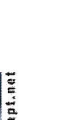
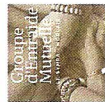


Dr Philippe GENEST, Psychiatre CHRU Brest,



Frédéric GOBIN, Directeur Général Les Papillons Blancs du Finistère, représentant ARAMIS.

LES MEMBRES DU COPIL PTSM 29 :



INFORMATIONS UTILES

A consulter : le site internet ptsm29.com

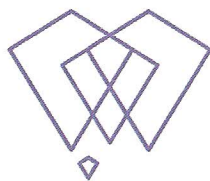
A lire : Le diagnostic territorial et le PTSM 29 sont disponibles sur le site ptsm29.com

A visionner : « Santé mentale : mieux comprendre le PTSM dans les territoires », EHESP.

Pour toutes informations en lien avec le PTSM 29, contacter Céline EMERY,

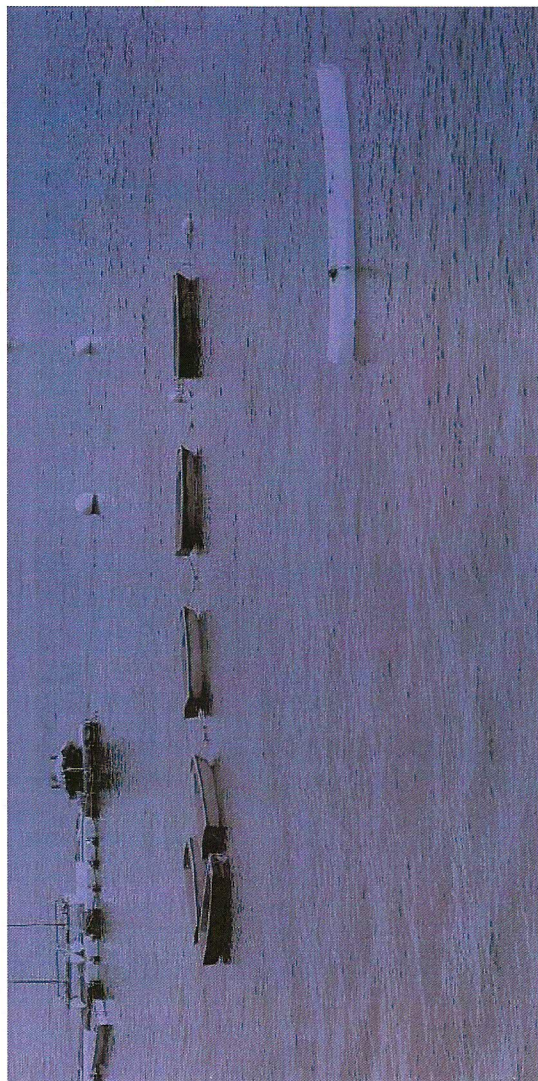
Chargée de missions PTSM 29 - cemery@epsm-quimper.fr

Et l'ensemble des acteurs mobilisés sur les groupes de travail PTSM !



PTSM 29

Projet Territorial de Santé Mentale du Finistère



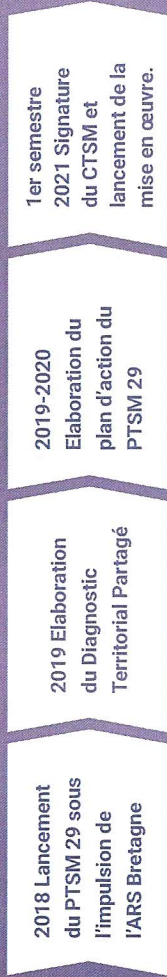
LE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE 29 : QUELS ENJEUX ?

mobiliser les acteurs finistériens impliqués dans le champ de la santé mentale pour co-construire des réponses concrètes aux enjeux de santé mentale du territoire et améliorer durablement les parcours de vie et de santé.

LE PTSM 29 C'EST

- Un Diagnostic parcours, partagé par l'ensemble des acteurs (DTP)
- Un Plan d'actions réaliste et ambitieux élaboré et porté par les acteurs du territoire
- Un Contrat Territorial de Santé Mentale signé pour 5 ans entre l'ARS et les acteurs engagés dans la mise en œuvre du projet

LES ÉTAPES DU PTSM 29



LES AXES PRIORITAIRES DU PTSM 29

Orientation 1 : Mieux connaître et faire connaître l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention.

Objectif 1.1 Elaborer-actualiser-diffuser l'information sur l'offre.

Fiche action 1.1 Elaborer un outil pédagogique type guide de la santé mentale 29 à destination des usagers et professionnels primo-accueillants en complément du ROR et de l'annuaire régional.

Objectif 1.2 Mobiliser et articuler les espaces de concertation existants pour favoriser l'interconnaissance et le partage des acteurs, notamment sur les situations complexes.

Fiche action 1.2 Améliorer la contribution des acteurs de la santé mentale aux concertations territoriales existantes (CLSM, réunions territoriales PA organisées par les DAC ; futures C360, concertations RAPPT organisées par la MDPH ...).

Objectif 1.3 Développer des formations en santé mentale pour favoriser l'interconnaissance et renforcer les compétences.

Fiche action 1.3 Créer une cellule de formation territoriale en santé mentale.

Objectif 1.4 Promouvoir l'éducation à la santé et la prévention.

Fiche action 1.4 Organiser des temps forts à destination des professionnels, élus et bénévoles visant au partage d'expériences et à la diffusion de pratiques innovantes en matière de promotion de la santé mentale et de prévention

Orientation 2 : Favoriser l'inclusion dans la cité des personnes concernées par des troubles de la santé mentale.

Objectif 2.1 Promouvoir l'offre en réhabilitation psychosociale à travers des programmes et des services dédiés.

Fiche action 2.1 Identifier l'offre en réhabilitation psychosociale sur les territoires, la faire connaître et la développer.

Objectif 2.2 Favoriser la participation citoyenne des usagers dans les instances et les projets.

Fiche action 2.2 Opérationnaliser le principe de participation citoyenne par des actions concrètes.

Objectif 2.3 Garantir une solution d'hébergement et de logement adaptée.

Fiche action 2.3.1 Faciliter l'accès et le maintien dans un logement.

Fiche action 2.3.2 Déployer le dispositif « Un chez soi d'abord ».

Objectif 2.4 Favoriser l'accès et le maintien en activité sociale et/ou professionnelle.

Fiche action 2.4 Faire connaître l'offre disponible et développer des modalités nouvelles.

Objectif 2.5 Accompagner les enfants et les adolescents dans leur scolarité.

Fiche action 2.5 Accompagner le déploiement de l'expérimentation des équipes mobiles ressources interinstitutionnelles appuyées sur les DITEP.

Objectif 2.6 Décliner une politique de communication destinée à la déstigmatisation

Fiche action 2.6 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication destiné à la déstigmatisation.

LE PTSM 29 EN CHIFFRES



- Près de 200 acteurs mobilisés
- Plus de 50 associations, établissements et institutions représentées
- 27 réunions des groupes de travail pour élaborer le diagnostic et le plan d'action
- 22 actions pour améliorer concrètement et durablement les parcours en santé mentale.

Orientation 3 : Améliorer l'accès aux dispositifs de soins et d'accompagnement sur le territoire.

Objectif 3.1 Répondre aux demandes et aux besoins dans des délais acceptables et selon des modalités adaptées

Fiche action 3.1 Développer le premier accueil et l'orientation à destination du public enfant, adolescent et adulte.

Objectif 3.2 Anticiper et organiser la réponse à la situation de crise et d'urgence

Fiche action 3.2.1 Définir un protocole de réponses en anticipation et en gestion des situations de crise et d'urgence.

Fiche action 3.2.2 Formaliser la filière psychiatrique d'urgence sur l'ensemble du territoire.

Objectif 3.3 Développer l'accès aux soins somatiques au sein des établissements psychiatriques.

Fiche action 3.3 Garantir une prise en charge somatique à l'accueil et dans le suivi des patients hospitalisés

Objectif 3.4 Renforcer la place et la reconnaissance des aidants dans les accompagnements et soins.

Fiche action 3.4 Promouvoir la pair aideance et la médiation par les pairs.

Objectif 3.5 Favoriser le développement et les modalités d'action des équipes mobiles et des interventions de soins et d'accompagnement à domicile.

Fiche action 3.5 Renforcer et mieux articuler les dispositifs d'équipes mobiles et HAD psy au plus près du domicile du patient.

Orientation 4 : Construire des parcours de vie et de soins coordonnés.

Objectif 4.1 Renforcer la coopération entre professionnels de ville (dont les psychologues) et équipes hospitalières, et plus largement entre professionnels de santé.

Fiche action 4.1 Aider à l'interconnaissance des professionnels de santé, la communication et la transmission d'informations, la structuration de réseaux professionnels de proximité.

Objectif 4.2 Favoriser la co-construction d'un projet de vie et de soins incluant l'utilisateur et les aidants.

Fiche action 4.2 Expérimenter la mise en place de référents personnels accompagnateurs.

Objectif 4.3 Construire et partager des outils d'évaluation et de suivi.

Fiche action 4.3 Impliquer l'utilisateur dans le déploiement et l'harmonisation des outils numériques de partage d'informations et de coordination

Objectif 4.4. Organiser des parcours spécifiques séquentiels
Fiche action 4.4.1 Organiser des parcours

Fiche action 4.4.2 Organiser le travail partenarial entre le CD 29 et les établissements psychiatriques au bénéfice des parcours des jeunes de l'ASE en difficultés multiples et notamment de santé mentale.